

DECRET N°75-274 du 28 Octobre 1975

nommant le Sous-Lieutenant Mama Yacoubou Directeur par intérim de la Direction de la Surveillance du Territoire et le Camarade Alexandre Ayéni Directeur par intérim du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°511/PR/CAB du 22 novembre 1962, portant création du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République (S.L.D.) ;
VU le décret N°75-30 du 4 février 1975, portant attributions, réorganisation et fonctionnement du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République (S.L.D.) ;
VU le décret N°75-31 du 4 février 1975, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de la Surveillance du Territoire (D.S.T.),

DECRETE :

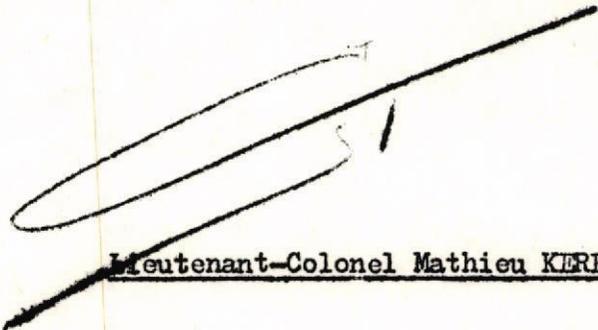
ARTICLE 1er - Le Sous-Lieutenant Mama Yacoubou est nommé par intérim Directeur de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST).

ARTICLE 2 - Le Camarade Alexandre Ayéni, Chargé d'Etudes, est nommé par intérim Directeur du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République. (SLD).

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge le décret N°72-305 du 20 novembre 1972, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 28 Octobre 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 SLD 4 DST 4 Intéres-
sés 2 SGG 4 DSN 4 MIS 2 Cab.Mil. 1